

Association SDIS NYON-DÔLE, Nyon

Rapport sur la vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

Lausanne, le 23 mars 2021

11223 Ba/Bu/hz (7/1)

Notre rapport se présente comme suit :

	<u>Page</u>	
1	CONSIDERATIONS GENERALES	3
2	RAPPORT SUCCINCT	5
3	ANALYSE SUCCINCTE DU BILAN	6
4	SUIVI DES OBSERVATIONS ET REMARQUES DES ANNEES PRECEDENTES	6
5	OBSERVATIONS ET REMARQUES RELATIVES A L'EXERCICE 2020	7
6	ANALYSE SUCCINCTE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	10
7	CONCLUSION	11

Annexes :

1. Bilan au 31 décembre 2020
2. Compte de fonctionnement 2020
3. Tableau de « Répartition des charges 2020 par les communes membres »
4. Tableau des investissements

1 CONSIDERATIONS GENERALES

Nos travaux de vérification ont débuté le 4 mars 2021 au Service des finances de la Commune de Nyon et se sont terminés dans nos bureaux.

Nous avons fait part de nos conclusions et observations lors de la discussion du 4 mars 2021 en présence de M. Roland Jayet, Responsable administratif du SDIS et de Mme Ying Cottier, responsable des Finances de la ville de Nyon.

Les états produits en annexes 1 à 3 correspondent à la comptabilité de l'exercice 2020. L'évaluation des postes du bilan, dont le total s'élève au 31 décembre 2020 à CHF 1'198'538 est conforme aux dispositions légales en la matière.

Lors de l'approbation des comptes 2020, la Suisse fait face à la pandémie Covid-19 qui freine fortement l'économie du pays. Cependant, le Comité de direction estime qu'aucune provision ou correction de valeur ne doit être comptabilisée dans les comptes 2020.

Nos contrôles ont été conduits en conformité avec les exigences ressortant du règlement révisé du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes découlant de l'article 93b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, ainsi qu'avec la nouvelle directive du 4 décembre 2017 pour l'organe de révision, édictés par le Département des institutions et de la sécurité qui mentionne que l'examen succinct est le standard minimum à respecter.

Nous rappelons que les dispositions concernant les communes sont applicables par analogie à l'association de communes selon l'article 114 de la Loi sur les communes qui stipule :

Art. 114 Droit applicable

¹ Les dispositions concernant les communes et les autorités communales sont applicables par analogie à l'association, à la fédération de communes, à l'agglomération et à toute autre forme de corporation de droit public comprenant des communes prévues par la présente loi ou les lois spéciales, pour autant que ces dispositions ne soient pas en contradiction avec les lois précitées.

Le détail des vérifications opérées est consigné dans nos papiers de travail. Nos investigations permettent de constater la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés, et le respect des principes d'établissement régulier des comptes.

Nous soulignons la bonne collaboration avec le service des finances ainsi qu'avec M. Jayet, que nous remercions, et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Le préavis du Comité de direction n° 19/2021 portant sur les comptes 2020 était à notre disposition lors de notre contrôle des comptes.

L'excédent de charges de l'exercice est réparti entre les Communes membres conformément aux dispositions statutaires, selon tableau qui vous est présenté en annexe 3.

Nous présentons ci-après le résultat économique de l'exercice (avant attributions aux fonds de réserve).

	<u>CHF</u>
Excédent de charges nettes de fonctionnement	-1'674'725
Attributions aux fonds de réserve véhicules	-106'500
Attributions aux fonds de réserve revue	-25'000
	<u>-1'806'225</u>
Participation des Communes membres	1'806'225
	<u><u>0</u></u>

2 RAPPORT SUCCINCT

Rapport de l'auditeur

Au Conseil intercommunal de l'Association SDIS NYON-DÔLE, Nyon

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Association SDIS NYON-DÔLE, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité de direction, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association intercommunale et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 23 mars 2021

Fidinter SA

Gérald Balimann
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

er Julien Buset
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

3 ANALYSE SUCCINCTE DU BILAN

Le bilan de l'exercice au 31 décembre 2020 est publié en annexe 1 du présent rapport.

Les commentaires et recommandations relatifs à plusieurs rubriques du bilan sont mentionnés sous chiffre 5 ci-après.

4 SUIVI DES OBSERVATIONS ET REMARQUES DES ANNEES PRECEDENTES

Il restait également la remarque suivante dans notre rapport du 10 mars 2020 considérée comme non régularisée :

Recommandation 1/2018

Nous recommandions de comptabiliser les dissolutions de réserve par un compte distinct (48XX.XX) au compte de fonctionnement afin d'éviter la compensation et pour la clarté de l'information.

Le montant de CHF 85'115 pour le remplacement du Tonne-pompe Zorba 122 par le TP Scania P114 (PR 14/2019) a été prélevé par le compte de fonctionnement.

Nous considérons ce point comme régularisé.

Aucune autre recommandation nécessitant un suivi ne figurait dans notre rapport relatif aux comptes de l'exercice 2019.

5 OBSERVATIONS ET REMARQUES RELATIVES A L'EXERCICE 2020

5.1 PostFinance CHF 1'041'187

Le solde au bilan correspond aux relevés PostFinance au 31 décembre 2020.

La liste des personnes autorisées à signer est la suivante :

- Barras Patrick signature collective
- Clément Séverine signature collective
- Corthesy Pierre-Yves signature collective
- Jayet Roland signature collective
- Corthesy Pierre-Yves signature individuelle
- Jayet Roland signature individuelle

Nous rappelons que la signature individuelle ne concerne que le compte lié à la postcard et que le solde ne dépasse pas CHF 3'000.- annuel.

5.2 Débiteurs CHF 90'648

Le montant des débiteurs au bilan correspond à la liste des postes ouverts au 31 décembre 2020.

Au jour de notre contrôle, un montant de CHF 12'904 était encore ouvert, dont un montant d'environ CHF 1'549 antérieur à 2020.

La provision pour pertes sur débiteurs s'élevant à environ CHF 2'413, soit 2.6% (2.2% en 2019) du total des débiteurs, est suffisante pour couvrir le risque maximum sur débiteurs douteux.

5.3 Actifs transitoires CHF 27'702

Le total de ce compte correspond au décompte final 2020 de la caisse AVS à recevoir en 2021 ainsi qu'à la participation ECA pour les interventions en 2020.

5.4 Créanciers collectifs

CHF 453'842

Le solde des créanciers correspond à la liste des postes ouverts au 31 décembre 2020.

Un montant important de CHF 428'168 correspond à la facturation 2020 de la Ville de Nyon.

5.5 Avance Ville de Nyon pour achats de véhicules

CHF 50'418

Il n'existe pas de contrat de prêt et il n'y pas d'intérêt. Le remboursement s'élève à CHF 16'807 par année.

La valeur des véhicules au bilan est conforme au tableau des investissements figurant à l'annexe 4.

5.6 Passifs transitoires

CHF 405'863

Nous présentons ci-après le détail de cette rubrique du bilan :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Rétrocession coûts SDIS aux communes membres (y.c. Nyon)	190'162	84'158
Soldes et indemnités	203'708	232'469
Charges 2020 payées en 2021	6'493	24'150
Divers autres montants	5'500	7'405
	<u>405'863</u>	<u>348'182</u>

La rétrocession des coûts envers les Communes membres est conforme au tableau de répartition qui vous est présenté en annexe 3. La dette envers la Ville de Nyon figure au point 5.4 dans les créanciers.

5.7 Fonds propres / Fonds de réserve

CHF 288'548

Il n'y a pas de fonds propres, l'excédent de dépenses étant pris en charge intégralement par les Communes membres.

Au vu des résultats, il a été décidé d'attribuer lors de la clôture de l'exercice divers montants sur des comptes de provisions et des fonds de réserve, pour CHF 131'500 au total.

Selon les commentaires dans le préavis n° 19/2021, ces attributions aux fonds de réserve concernent :

- CHF 106'500 attribution au fonds de réserve véhicules
- CHF 25'000 attribution au fonds de réserve revue

5.8 TVA

Nous rappelons que l'Association est assujettie à l'impôt étant donné que le seuil du chiffre d'affaires soumis a été dépassé lors de l'exercice précédent.

La concordance a pu être établie entre le chiffre d'affaire soumis TVA et les décomptes TVA 2020.

Un contrôle en date du 11 juin 2020 a eu lieu concernant les exercices du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 et n'a rien révélé de pertinent, soit une reprise de CHF 396 en faveur de l'AFC.

Nous attirons votre attention sur le fait que le seuil de CHF 100'000 du chiffre d'affaires imposable n'est pas atteint en 2020 suite à la pandémie et à la suppression des « prestations Paléo ».

Si ce seuil ne devait plus être atteint au cours des exercices suivants, il y aurait la possibilité pour votre Association de ne plus être assujettie à la TVA sous certaines conditions.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer à ce sujet.

5.9 Annexe aux comptes annuels

Le tableau des investissements est joint en annexe et l'Association ne remplit pas les autres conditions des lettres d, e et f de la directive du 4 décembre 2017.

6 ANALYSE SUCCINCTE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Nous avons effectué une comparaison des chiffres 2020 avec le budget 2020 et les chiffres de l'exercice précédent.

Les commentaires sur les écarts budgétaires étant clairement mentionnés sur les comptes de fonctionnement joints au préavis 19/2021 et notamment ceux impactés par la pandémie, nous renonçons à les reproduire dans le présent rapport.

Cependant, certaines dépenses excèdent le budget. Nous vous rappelons la disposition légale suivante ressortant du Règlement sur la comptabilité des communes :

Art. 10 Dépassement de crédit

¹ *La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.*

² *Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.*

7 CONCLUSION

A l'issue de nos travaux, nous pouvons déclarer que :

- nos contrôles ont été conduits en conformité avec les directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et de la sécurité le 4 décembre 2017,
- vos comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés de manière ordonnée, ce qui facilite les recherches,
- toute la documentation nécessaire à nos contrôles nous a été spontanément produite par le Service des finances,
- l'organisation du travail, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appellent pas d'observation particulière,
- le bilan de votre Association arrêté au 31 décembre 2020 ainsi que les comptes de fonctionnement résultent bien de la comptabilité ; ils sont établis conformément aux dispositions légales en la matière,
- nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nous présentons notre rapport en toute bonne foi, sur la base des documents et renseignements qui nous ont été fournis. Nous précisons que nous n'avons pas procédé à d'autres vérifications que celles expressément mentionnées et nous formulons les réserves d'usage pour le cas où certains faits ou documents susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Lausanne, le 23 mars 2021

Fidinter SA

Gérald Balimann
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

er Julien Buset
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Annexe 1

9	BILAN	Désignation	Période de report		Période de gestion		ACTIF	PASSIF
			Débit CHF	Crédit CHF	Débit CHF	Crédit CHF	CHF	CHF
			1 157 558.18	1 157 558.18	7 616 622.35	7 616 622.35		
91	ACTIF		1 157 558.18	133.55	5 204 722.36	5 163 608.68	1 198 538.31	
910	Disponibilités		897 280.05		2 903 613.61	2 759 295.56	1 041 598.10	
9100	Caisse principale		830.10		884.50	1 303.50	411.10	
9100-02	Caisse site de Nyon	308.10		300.00	478.65		129.45	
9100-03	Caisse site de Genolier	200.30		184.50	384.80		0.00	
9100-04	Caisse site de St-Cergue	294.70		0.00	30.05		264.65	
9100-05	Caisse site de Bonmont	27.00		400.00	410.00		17.00	
9101	CCP		896 449.95		2 902 729.11	2 757 992.06	1 041 187.00	
9101-01	CCP 12-421692-4 SDIS	894 869.61		2 898 455.57	2 753 155.05		1 040 170.13	
9101-02	CCP 14-120734-4 SDIS	1 580.34		4 273.54	4 837.01		1 016.87	
9105	Virements de fonds		0.00		0.00	0.00	0.00	
9105-01	Virements de fonds	0.00					0.00	
9105-10	Compte d'attente	0.00					0.00	
911	Débiteurs et comptes courants		119 136.68	133.55	2 273 406.90	2 295 999.67	96 410.36	
9111	Comptes courants débiteurs		3 215.68	133.55	44 335.50	41 655.07	5 762.56	
9111-10	Prestations SDIS à refacturer	3 214.70		32 556.22	30 009.17		5 761.75	
9111-11	Véhicules SDIS	0.00		0.00	0.00		0.00	
9111-15	C/c Ville de Nyon	0.00		0.00	0.00		0.00	
9111-51	Arrondi s/factures	0.98		0.80	0.97		0.81	
9111-90	Compte d'attente	0.00	133.55	11 778.48	11 644.93		0.00	
9115	Autres débiteurs		115 921.00		2 229 071.40	2 254 344.60	90 647.80	1
9115-00	Clients collectifs	115 921.00		2 229 071.40	2 254 344.60		90 647.80	
9115-02	Débiteurs BVR SDIS	0.00					0.00	
913	Actifs transitoires		87 988.45		27 701.85	87 988.45	27 701.85	
9138	Comptes de liaison entre deux périodes comptables		0.00		0.00	0.00	0.00	
9138-02	Notes de crédit fournisseurs	0.00		0.00	0.00		0.00	
9139	Actifs transitoires		87 988.45		27 701.85	87 988.45	27 701.85	
9139-01	Actifs transitoires	87 988.45		27 701.85	87 988.45		27 701.85	
914	Véhicules à amortir		53 153.00		0.00	20 325.00	32 828.00	
9146	Véhicules à amortir		53 153.00		0.00	20 325.00	32 828.00	
9146-00	Véhicules à amortir	53 153.00		0.00	20 325.00		32 828.00	
92	PASSIF			1 157 424.63	2 411 899.99	2 453 013.67		1 198 538.31
920	Engagements courants			566 912.38	1 978 435.59	1 915 650.41		504 127.20
9200	Créanciers			499 642.38	1 961 628.59	1 915 635.41		453 649.20
9200-00	Créanciers collectifs		499 642.38	1 960 059.34	1 914 258.56			453 841.60
9200-01	Créanciers SDIS		0.00	0.00	0.00			0.00
9200-03	Retenues impôts à la source			1 569.25	1 376.85			-192.40
9206	Comptes courants créanciers			67 270.00	16 807.00	15.00		50 478.00
9206-01	Avance Ville de Nyon pour achats de véhicules		67 225.00	16 807.00	0.00			50 418.00
9206-81	Frais de rappels débiteurs SDIS		45.00		15.00			60.00
925	Passifs transitoires			348 182.43	348 182.43	405 863.26		405 863.26
9259	Passifs transitoires			348 182.43	348 182.43	405 863.26		405 863.26
9259-01	Passifs transitoires		348 182.43	348 182.43	405 863.26			405 863.26
928	Financements spéciaux et fonds de réserve			242 329.82	85 281.97	131 500.00		288 547.85
9282	Fonds de réserve			242 329.82	85 281.97	131 500.00		288 547.85
9282-01	Fonds de réserve véhicules		139 749.45	85 115.45	106 500.00			161 134.00
9282-02	Fonds de réserve (TVA et assurances)		0.00	0.00	0.00			0.00
9282-03	Provision pour perte sur débiteurs		2 580.37	166.52	0.00			2 413.85
9282-04	Fonds de réserve infrastructure		90 000.00	0.00	0.00			90 000.00
9282-05	Fonds de réserve pour revue		10 000.00	0.00	25 000.00			35 000.00

¹ Dont Ville de Nyon CHF 39'995.-

² Dont Ville de Nyon CHF 428'167.95

Annexe 2

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 20		Remarques
		COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2020 CHF	COMPTES 2020 CHF	en CHF	en %	
3	Charges	2 882 949.63	2 954 425.00	2 767 831.58	-186 593	-6.3%	
30	Autorité et personnel	1 010 692.25	1 026 960.00	744 297.85	-282 662	-27.5%	
650-3003-00	Jetons de présence	32 830.00	32 040.00	28 810.00	-3 230	-10.1%	
650-3003-01	EM régional	4 960.00	5 600.00	6 400.00	800	14.3%	Séances supplémentaires liés à la gestion du COVID
650-3003-02	CI (Conseil intercommunal)	5 700.00	5 100.00	3 650.00	-1 450	-28.4%	
650-3003-03	CODIR (Comité directeur)	9 180.00	9 000.00	9 080.00	80	0.9%	
650-3003-04	COGES Commission de gestion)	0.00	1 500.00	0.00	-1 500	-100.0%	Les séances COGES sont imputées au 658-3003-02 Conseil intercommunal
650-3003-05	EM de site	12 990.00	10 840.00	9 680.00	-1 160	-10.7%	
650-3012-00	Salaires personnel auxiliaire	119 002.25	130 890.00	101 080.00	-29 810	-22.8%	
650-3012-01	Indemnités auxiliaires	102 986.25	111 890.00	87 080.00	-24 810	-22.2%	Moins de travail en caserne, lié au COVID
650-3012-02	Indemnités de fonctions	14 000.00	14 000.00	14 000.00	0	0.0%	
650-3012-03	Indemnités Paléo	2 016.00	5 000.00	0.00	-5 000	-100.0%	Pas de Paléo en 2020
650-3013-00	Total soldes	797 079.25	797 080.00	572 397.30	-224 683	-28.2%	
650-3013-01	Exercices 30.-/h	345 700.10	328 870.00	215 855.50	-113 015	-34.4%	Moins de formations lié aux mesures COVID
650-3013-02	Gardes Piquets DPS 90.-/j	102 182.40	102 200.00	100 733.05	-1 467	-1.4%	
650-3013-03	Interventions 35.-/h	182 761.25	179 000.00	146 823.75	-32 176	-18.0%	Moins d'interventions
650-3013-04	Cours formation cant ECA 250.-/j	104 150.00	119 510.00	80 250.00	-39 260	-32.9%	Moins de formations cantonales lié aux mesures COVID
650-3013-05	Manifestations 25.-/h	12 018.75	15 200.00	3 875.00	-11 325	-74.5%	Moins de manifestations lié au COVID
650-3013-06	Paléo 24.-/h	35 748.00	35 000.00	0.00	-35 000	-100.0%	Pas de Paléo en 2020 (COVID)
650-3013-07	Heures de conduites chauffeurs 25.-/h	14 518.75	17 300.00	24 860.00	7 560	43.7%	Les chauffeurs ont profité de la diminution de formation pour effectuer des heures de conduites
650-3030-00	Cotisations AVS / AI / APG / AC	32 611.35	32 000.00	20 466.25	-11 534	-36.0%	
650-3050-00	Assurance de personnes	0.00	450.00	0.00	-450	-100.0%	
650-3060-00	Remboursement de frais	3 850.50	1 000.00	750.00	-250	-25.0%	Déplacement aux cours cantonaux avec un véhicule privé
650-3091-00	Frais de formation	21 018.90	25 000.00	20 794.30	-4 206	-16.8%	
650-3099-00	Concours	4 300.00	8 500.00	0.00	-8 500	-100.0%	
650-3099-01	Revue Quinquennale	0.00	0.00	0.00	0	0.0%	Revue du SDIS à chaque changement de législature
31	Biens, services et marchandises	1 771 089.37	1 825 890.00	1 851 970.73	26 081	1.4%	
650-3101-00	Imprimés, fournitures de bureau	10 228.74	10 900.00	9 397.75	-1 502	-13.8%	
650-3102-00	Insertions dans les journaux	3 222.66	2 250.00	1 760.75	-489	-21.7%	
650-3116-00	Achats matériel spécialisé	70 951.52	76 000.00	68 642.94	-7 357	-9.7%	
650-3116-01	Achats matériel spécialisé lié à un préavis	0.00	0.00	85 115.45	85 115	100.0%	Préavis 14-19 Remplacement du vhc Z122 CHF 85'115.45
650-3120-00	Eau, gaz, électricité	16 108.95	16 000.00	15 826.15	-174	-1.1%	
650-3124-00	Total chauffage et carburant	71 372.35	76 100.00	59 734.75	-16 365	-21.5%	
650-3124-01	Chauffage des bâtiments	41 640.45	43 500.00	38 507.65	-4 992	-11.5%	
650-3124-02	Achats de carburant	29 731.90	32 600.00	21 227.10	-11 373	-34.9%	Moins de km effectués (moins d'interventions et de formations)
650-3131-00	Subsistance lors d'interventions	5 540.85	7 500.00	2 731.10	-4 769	-63.6%	
650-3133-00	Achats produits de nettoyage	3 216.25	5 500.00	4 700.35	-800	-14.5%	
650-3141-00	Entretien bâtiments	22 078.41	20 700.00	23 929.46	3 229	15.6%	
650-3141-01	Caserne	15 133.18	16 200.00	14 694.71	-1 505	-9.3%	
650-3141-02	Station de lavage	6 945.23	4 500.00	9 234.75	4 735	105.2%	Pompe HP du karcher. Les coûts de la station de lavage sont répartis (refacturés) entre les utilisateurs (SI, PNR, Ambulances services, voirie).
650-3145-00	Frais entr. trav. Espaces Verts	0.00	3 000.00	0.00	-3 000	-100.0%	
650-3155-00	Entretien véhicules à moteur	55 844.04	59 500.00	55 033.98	-4 466	-7.5%	
650-3156-00	Entretien matériel spécialisé	22 849.63	27 500.00	23 528.02	-3 972	-14.4%	
650-3161-00	Loyers	456 988.40	458 640.00	452 388.40	-6 252	-1.4%	La moitié du local de Crassier a été rendu à la commune au 2ème semestre
650-3170-00	Frais réception et délégation	26 164.60	28 000.00	25 048.80	-2 951	-10.5%	
650-3181-00	Frais de ports et taxes CCP	3 654.75	4 700.00	3 533.33	-1 167	-24.8%	
650-3182-00	Frais de téléphones, télé-réseau	12 902.57	10 500.00	12 820.30	2 320	22.1%	Nouvelle centrale téléphonique avec modification des tarifs d'abonnements (Note Codir N°02-19) et coût de fonctionnement MIR
650-3184-00	Pertes sur débiteurs	3 334.40	5 000.00	3 440.30	-1 560	-31.2%	
650-3185-00	TOTAL honoraires	934 366.00	961 200.00	961 082.30	-118	0.0%	
650-3185-01	Honoraires de médecins	10 583.15	14 300.00	13 043.85	-1 256	-8.8%	
650-3185-02	Frais RRH (sans formation)	8 625.00	7 500.00	6 750.00	-750	-10.0%	
650-3185-03	Salaires fixes	846 588.25	870 000.00	872 756.35	2 766	0.3%	Augmentation des annuités statutaires et évolution dans l'échelle salariale.
650-3185-04	Frais Finance (Compta, facturation)	8 000.00	8 000.00	8 000.00	0	0.0%	
650-3185-05	Frais achat/entr. matériel et logiciel informatique	55 400.00	55 400.00	55 362.50	-38	-0.1%	
650-3185-06	Frais juridique	0.00	1 000.00	0.00	-1 000	-100.0%	
650-3185-07	Révision des comptes	5 169.60	5 000.00	5 169.60	170	3.4%	
650-3186-00	Primes d'assurances choses/RC	23 889.60	25 500.00	21 764.55	-3 735	-14.6%	
650-3188-00	Enlèvement et élimination des ordures	1 368.00	1 400.00	1 520.00	120	8.6%	
650-3193-00	Cotisations à associations diverses	9 047.85	9 200.00	8 106.95	-1 093	-11.9%	
650-3195-00	TVA	8 322.10	8 800.00	4 441.85	-4 358	-49.5%	

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 20		Remarques
		COMPTES 2019	BUDGET 2020	COMPTES 2020	en CHF	en %	
		CHF	CHF	CHF			
650-3199-00	Frais divers	9 637.70	8 000.00	7 423.25			
650-3199-01	Jubilés cadeaux	6 339.30	5 000.00	4 813.15	-577	-7.2%	
650-3199-02	Concept Sport	1 979.25	2 000.00	236.35	-1 187	-3.7%	
650-3199-03	Autres frais divers	1 319.15	1 000.00	2 373.75	-1 764	-88.2%	
33	Rachat de véhicules	20 325.00	20 325.00	20 325.00	1 374	137.4%	
650-3313-00	Rachat de véhicules	20 325.00	20 325.00	20 325.00	0	0.0%	
35	Remboursement, participation à des collectivités publiques	40 797.25	41 250.00	19 738.00	0	0.0%	
650-3519-00	Remboursement fournitures DCH au Canton	8 090.55	6 000.00	3 745.20	-21 512	-52.2%	
650-3521-00	Participation au concept régional de protection respiratoire	32 706.70	35 250.00	15 992.80	-2 255	-37.6%	
38	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	40 045.76	40 000.00	131 500.00	-19 257	-54.6%	Coût de la PROV en diminution lié au COVID
650-3801-00	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	40 045.76	40 000.00	131 500.00	91 500	228.8%	
650	Total des charges	2 882 949.63	2 954 425.00	2 767 831.58	91 500	228.8%	Voir préavis 19-2021
					-186 593	-6.3%	

4 Revenus				-186 593 -6.3%			
42	Revenus du patrimoine	0.00	0.00	0.00	0		
650-4221-00	Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00	0		
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	241 791.60	237 150.00	171 338.80	-65 811	-27.8%	
650-4356-00	Facturations à des tiers	196 616.08	192 150.00	169 263.80	-22 886	-11.9%	
650-4356-01	Facturations à des tiers (avec TVA)	59 966.96	60 250.00	42 165.80	-18 084	-30.0%	Moins d'interventions facturables (COVID)
650-4356-02	Facturations à des tiers (sans TVA)	136 649.12	131 900.00	127 098.00	-4 802	-3.6%	
650-4359-00	Prestations "Paléo" (avec TVA)	41 744.52	42 000.00	0.00	-42 000	-100.0%	Pas de Paléo en 2020 (COVID)
650-4361-00	Remboursement des traitements	2 610.00	3 000.00	2 060.00	-940	-31.3%	
650-4390-00	Recettes diverses	821.00	0.00	15.00	15		
45	Participations et remboursement de collectivités publiques	1 959 938.13	2 092 134.80	1 859 425.86	-232 709	-11.1%	
650-4521-00	Total des Facturation aux communes	39 342.83	35 200.00	26 618.06	-8 582	-24.4%	
650-4521-01	Facturation aux communes (avec TVA)	39 342.83	35 200.00	26 618.06	-8 582	-24.4%	Moins de manifestations facturables (COVID)
650-4521-02	Facturation aux communes (sans TVA)	0.00	0.00	0.00	0		
650-4525-00	Participation des communes	1 920 595.30	2 056 934.80	1 832 807.80	-224 127	-10.9%	
650-4525-01	Participations des communes au SDIS	1 865 175.60	1 996 387.30	1 806 225.31	-190 162	-9.5%	Montant qui sera retrocédé aux communes (sera déduit de la 3ème tranche 2020)
650-4525+02	Participations des SDIS à la PROV	55 419.70	60 547.50	26 582.49	-33 965	-56.1%	Coût de la PROV en diminution, les 3 SDIS ont payé moins cette année (SDIS ND 650-3521 CHF -19'257.-)
46	Autres prestations et subventions	681 219.90	625 140.20	651 784.95	26 645	4.3%	
650-4651-00	Subventions sur frais d'exploitation	681 219.90	625 140.20	651 784.95	26 645	4.3%	
650-4651-01	Interventions payées par ECA	242 397.75	197 845.00	197 917.80	73	0.0%	
650-4651-02	Subventions de l'ECA DPS	248 051.15	241 171.20	251 155.15	9 984	4.1%	
650-4651-03	Subventions de l'ECA DAP	38 196.00	38 224.00	59 672.00	21 448	56.1%	Prise en charge du 100% de l'effectif DAP par l'ECA
650-4651-04	Subventions de l'ECA pour véhicules	1 900.00	0.00	2 650.00	2 650		Le Z171 n'est plus subsidié (depuis Z173)
650-4651-05	Subventions de l'ECA pour piquets DPS	94 150.00	94 150.00	94 150.00	0	0.0%	
650-4651-06	Subventions de l' ECA pour les cours cantonaux	56 525.00	53 750.00	46 240.00	-7 510	-14.0%	Moins de cours cantonaux effectués en 2020 lié au COVID
6504801-01	Prélèvements sur le fonds de réserve	0.00	0.00	85 281.97	85 282		Préavis 14-19 Remplacement du vhc Z122 CHF 85'115.45 et provision perte sur débiteur CHF 166.52
650	Total des revenus	2 882 949.63	2 954 425.00	2 767 831.58	-186 593	-6.3%	

Total par SDIS

0.00	0.00	0.00
-------------	-------------	-------------

Coût par habitant	Comptes 2019	Budget 2020	Comptes 2020
Coût par habitant des 18 communes	39.68	42.29	37.95

Annexe 3

Répartition des charges 2020 par les communes membres

Communes	Résidents permanents (ASV 31.12.18) *	Budget 2020 Répartition par commune	
		Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)
Arnex	235	42.47	9 981.09
Arzier	2 697	42.47	114 548.90
Borex	1 140	42.47	48 418.89
Cheserex	1 227	42.47	52 114.02
Crans	2 193	42.47	93 142.65
Crassier	1 175	42.47	49 905.44
Duillier	1 085	42.47	46 082.89
Eysins	1 618	42.47	68 720.85
Genolier	1 961	42.47	83 288.99
Gingins	1 226	42.47	52 071.54
Givrins	1 033	42.47	43 874.31
Grens	391	42.47	16 606.83
La Rippe	1 161	42.47	49 310.82
Nyon	21 239	42.47	902 077.91
Prangins	4 040	42.47	171 589.75
Signy	592	42.47	25 143.84
St-Cergue	2 583	42.47	109 707.01
Trelex	1 408	42.47	59 801.58
18 communes	47 004	42.47	1 996 387.30

Acomptes des communes en 2020		
Payé effectif en 2020	retrocédé des comptes 2019 (déduit de la 3ème tranche 2020)	TOTAL
Par commune (Frs)		Par commune (Frs)
9 832.28	148.80	9 981.08
109 362.98	5 185.94	114 548.92
46 032.34	2 386.54	48 418.88
49 246.40	2 867.64	52 114.04
88 089.33	5 053.31	93 142.64
47 427.42	2 478.02	49 905.44
43 543.99	2 538.89	46 082.88
65 127.64	3 593.20	68 720.84
78 841.89	4 447.11	83 289.00
49 460.28	2 611.28	52 071.56
42 782.41	1 091.91	43 874.32
15 965.83	641.01	16 606.84
46 150.40	3 160.44	49 310.84
875 681.66	26 396.26	902 077.92
159 807.25	11 782.51	171 589.76
24 654.36	489.48	25 143.84
103 973.05	5 733.95	109 707.00
56 249.58	3 552.02	59 801.60
1 912 229.09	84 158.18	1 996 387.27

Coût effectif 2020		
Résidents permanents (ASV 31.12.19) *	Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)
229	37.95	8 689.80
2 801	37.95	106 288.73
1 132	37.95	42 955.67
1 238	37.95	46 978.02
2 286	37.95	86 746.17
1 169	37.95	44 359.70
1 090	37.95	41 361.91
1 737	37.95	65 913.43
2 000	37.95	75 893.41
1 239	37.95	47 015.97
1 032	37.95	39 161.00
383	37.95	14 533.59
1 136	37.95	43 107.46
21 416	37.95	812 666.68
4 088	37.95	155 126.14
586	37.95	22 236.77
2 603	37.95	98 775.28
1 434	37.95	54 415.58
47 599	37.9467	1 806 225.31

Solde à retrocéder (sera déduit de la 3ème tranche 2021)
Par commune (Frs)
1 291.28
8 260.19
5 463.21
5 136.02
6 396.47
5 545.74
4 720.97
2 807.41
7 395.59
5 055.59
4 713.32
2 073.25
6 203.38
89 411.24
16 463.62
2 907.07
10 931.72
5 386.02
190 161.96

ASV = Annuaire statistique vaud

* le nombre de résidents permanents a évolué entre la création du budget 2020 (déc 2018) et les comptes 2020 (mars 2021).

Répartition des charges entre les communes

Le coût effectif de fonctionnement est facturé à toutes les communes signataires, selon les bases de répartition en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, selon les données SCRIS.

La participation des communes est facturée durant l'année en cours sur la base du budget. A la clôture des comptes, la participation des communes est corrigée selon les frais effectifs.

Participations des communes (acomptes)	1 996 387.27
Coût effectif pour les communes	1 806 225.31
Excédent de charge à payer ou retrocéder	190 161.96

Résultat économique de l'exercice avant attributions aux fonds de réserves.

Excédent de charges nettes de fonctionnement	1 674 725.31
Attributions aux fonds de réserve	131 500.00
Participation des Communes membres	1 806 225.31

Annexe 4

SDIS Investissements - Amortissements 2020								
N° compte	Comptes à amortir	Taux	Crédits accordés	Dépenses cumulées	Amortis. cumulés	Amortis. ordinaires	Amortis. cumulés	Solde à amortir
					au 31.12.2019	2020	au 31.12.2020	au 31.12.2020
9146.00	Véhicules à amortir	10%	168 067.00	168 067.00	114 914.00	20 325.00	135 239.00	32 828.00



SDIS
Nyon-Dôle

Interventions du SDIS Nyon-Dôle 2020

- 108 incendies
- 15 désincarcérations
- 69 sauvetages
- 89 pollutions
- 9 chimiques
- 51 inondations
- 55 alarmes automatiques
- 17 divers

413 interventions

